

Intervention parlementaire

N° de l'intervention: 077-2018
Type d'intervention: Interpellation
Motion ayant valeur de directive: ☐
N° d'affaire: 2018.RRGR.220

Déposée le: 28.03.2018

Motion de groupe: Non
Motion de commission: Non
Déposée par: Stucki (Bern, PS) (porte-parole)

Cosignataires: 0

Urgence demandée: Non
Urgence accordée:

N° d'ACE: du
Direction: Direction de l'instruction publique
Classification: –



30 ans d'école sans notes – et stop?

Depuis 1988, l'école Stapfenacker, dans la partie ouest de Berne, pratique l'évaluation sans notes. La Direction de l'instruction publique avait consenti à la poursuite de cette expérience après que l'autre projet, le modèle 4, ou Douanne, avait été étendu à toutes les classes régulières du canton. Le concept de l'évaluation sans notes a été adapté à plusieurs reprises en collaboration avec le canton de Berne. Enfin, l'école a été chargée d'élaborer un système d'évaluation sans notes pour le Lehrplan 21. Le programme informatique nécessaire a été testé et a donné satisfaction au personnel enseignant, qui l'a trouvé vraiment pratique. Et voilà maintenant que cette expérience doit cesser en août 2018, balayant 30 années d'évaluation sans notes.

Le Conseil-exécutif est prié de répondre aux questions suivantes :

1. Pourquoi interrompre cette expérience probante ?
2. Les expériences de ces 30 années ont-elles été rassemblées et évaluées ?
3. Si oui, sous quelle forme se traduisent-elles dans la future politique de la formation ?

4. Les expériences sont-elles réunies dans un rapport accessible au public ?
5. Quelles conclusions la Direction de l'instruction publique tire-t-elle du fait qu'une école ait pu se passer de notes pendant 30 ans sans grandes difficultés ?
6. La Direction de l'instruction publique soutient-elle les écoles qui souhaiteraient éventuellement pratiquer l'évaluation sans notes ?
7. (Comment) les résultats des recherches dans les domaines de l'évaluation et de la sélection sont-ils communiqués aux écoles ?

Destinataire

- Grand Conseil